

## Vérifications des installations techniques dans les ERP de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie

### Visite de réception et/ou avant ouverture aux publics

**Afin de préparer au mieux le passage de la commission de sécurité de votre établissement, veuillez remplir le tableau ci-dessous (PDF modifiable) et fournir les justificatifs de contrôle des installations techniques de votre établissement. Le rapporteur de la commission doit être en possession de ces éléments 48h avant la date de passage.**

Documents	Date	Vérificateur	Observations
Attestation du maître d'ouvrage solidité à froid			
Attestation du bureau de contrôle mission L			
Attestation sur l'accessibilité prévue à l'art. L111-7-4 CCH (Dépôt PC > 01/01/2007)			
Rapport de vérifications réglementaires après travaux <b>RVRAT</b>			
Certificat de conformité gaz validé par OA			
Procès-verbal de réception du SSI			
Certificat de conformité de Point d'Eau et d'Incendie			
Relevé débit et de pression Point d'Eau et d'Incendie			
Relevé débit simultanée Point d'Eau et d'Incendie			

Les avis relatifs à la conformité sont émis dans l'ordre des dispositions générales du règlement de sécurité suivies des dispositions particulières ou avec insertion des dispositions particulières dans les dispositions générales afférentes.

Pour ce qui concerne les travaux d'aménagement ou de transformation d'un établissement existant, les seuls articles cités sont ceux de la partie du règlement concernée par les travaux, en application de l'article [GN 10](#) du règlement de sécurité.

Les avis relatifs aux non-conformités font l'objet d'un commentaire explicatif. Une liste complète de ces avis de non-conformité ainsi que leurs commentaires explicatifs, numérotée en une série unique, avec localisation des parties d'installations concernées, est établie en début ou en fin de rapport.